

Golf d'Etang Salé : Victoire ?



Ça y est, le projet d'extension du golf de la commune d'Etang Salé est enterré, suite à la décision de la cour d'appel administrative de Bordeaux. Après plus de trois ans de lutte, il semblerait que le collectif mené par Nicolas Adekalom, Cédric et Alexandre Lauret a eu gain de cause. Pourtant, la forêt semble toujours intéresser les promoteurs en tout genre...

Le tribunal administratif de Bordeaux a donc rendu son verdict : « Non » au projet d'extension du golf de la forêt d'Etang Salé.

Un petit rappel des faits s'impose. Le golf d'Etang Salé, c'est à l'heure actuelle 75 hectares pour l'amusement de 700 membres. En 2005, l'annonce est faite d'agrandir de 18 trous supplémentaires, soit 59 hectares d'une nature riche est sauvage qui sera complètement dénaturée. C'est à ce moment que le collectif se crée, organisant des manifestations pacifiques et citoyennes comme de nombreux kabars. Une association également se forme, l'ACPEGES qui porte plainte au tribunal administratif de Saint Denis. Ce dernier annule le projet d'extension du golf, mais la mairie d'Etang Salé décide alors de faire appel à la cour d'appel administrative de Bordeaux. Et aujourd'hui, trois ans plus tard, la cour d'appel de Bordeaux s'est donc prononcée en faveur de l'ACPEGES. Il est étonnant d'ailleurs de lire dans le quotidien du 9 octobre les propos du maire qui dit que l'extension du golf était un projet du Conseil Général. C'est bien facile de retourner sa veste pour aller dans le sens de ces concitoyens une fois que la justice a tranché... Comme le souligne le Quotidien « Pourquoi dans ce cas être allé jusqu'en appel à Bordeaux et avoir ainsi fait preuve de zèle » ? D'ailleurs, la commune doit verser 1 300 euros de dédommagement à l'ACPEGES, une misère quand on mesure la motivation et la sueur dont on fait preuve les membres de l'association, au nom de tous les citoyens d'Etang Salé, pour arrêté ce projet anti-écologique.

Mais voilà, là où tout pourrait s'arrêter, là où enfin les citoyens d'Etang Salé, mais également ceux de toute la Réunion, ont enfin la certitude de continuer à jouir de leur forêt en famille comme bon leur semble, voilà que Jean-Jacques Vlody, vice-président du Conseil Général annonce que des assises de la forêt vont avoir lieu en 2009, assises où seront (re)discuter le devenir de la forêt d'Etang Salé. Jean-Jacques Vlody annonce que des projets touristiques pourraient naître dans la forêt d'Etang Salé, comme un hôtel ou encore un restaurant.

La victoire de l'association ACPEGES a donc été de courte durée. Le golf est mort, mais les réunionnais n'ont toujours pas gagné leur droit d'accès total à la forêt d'Etang Salé. Non, maintenant, c'est peut-être un hôtel qui va à son tour avaler la forêt. L'écologie et l'environnement sont des mots à la mode ces temps-ci, mais des mots qui ne semblent pas résonner de la même façon pour nos politiques. Etang Salé à la chance inestimable d'avoir une forêt domaniale de 922 hectares, la principale forêt des Bas sous le vent de la Réunion. Préservons donc cette nature qui ne demande qu'à offrir sa beauté et sa richesse aux réunionnais, et non pas aux promoteurs et autres requins avides d'argent.

Auteur : Runaway

Catégorie : Environnement

Publié le 09 octobre 2008 à 08:20:24

Article lu 93 fois

<http://www.exprimanoo.com/articles/golf-d-etang-salevictoire-1108.htm>

Copyright (c) 2008 Outremerveilles